

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **19/06/2026**

Date d'affichage : **29/06/2026**

Nombre de conseillers :

En exercice : **27**

Présents : **23**

Votants : **27**

Formant la majorité des membres en exercice.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en salle de la Grange aux Anneaux à Boissy-Sous-Saint-Yon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire.

Étaient présent(e)s : M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – Mme GAUTHIER Corinne – M. GATTO Stéphane – M. DA SILVA Frédéric – M. FAUCHÉ Fabien – Mme BILLEN Carine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – Mme HEMON Alexandra – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme MASSON Nadia – Mme DUSOLLE Stéphanie – M. SANTINI Pierre – Mme CHERON Magali – M. NJATANG Urbain – Mme MULLARD Nathalie – M. DELAUNAY Bruno – Mme FRAQUELLI Emilie – M. DIABY Moctar – M. TABART Cédric.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) :

M. IBOUADILÈNE Francis a donné procuration à M. PICHON Jean-Marc

M. LOURS Xavier a donné procuration à Mme MOUNOURY Aurélie

M. FRAQUELLI Mickaël a donné procuration à M. FAUCHÉ Fabien

Mme PAQUET Sandrine a donné procuration à Mme GAUTHIER Corinne

Absent(e)(s) excusé(e)s :

-

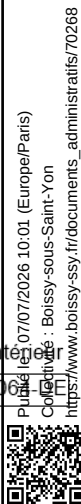
M. FAUCHÉ Fabien a été désigné comme secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20260625-DEL2026-064

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026



**PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2026/2027
ET SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE TIERS PAYANT AVEC L'AGENCE IMAGINE R**

Madame Aurélie MOUNOURY, 2^{ème} Adjointe en charge des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse, rapporteur, informe le Conseil municipal que depuis plus de dix ans, la commune participe financièrement aux frais de transport des jeunes collégiens, lycéens et étudiants jusqu'à leur 23^{ème} anniversaire et depuis 2020, jusqu'à leur 25^{ème} anniversaire, à raison de 50 € de subventionnement par année scolaire et par jeune Buxéen.

Il est proposé de reconduire cette participation financière pour l'année scolaire 2026/2027. En vue de faciliter et diminuer les opérations comptables liées au versement de ces subventions, la commune souscrit aux contrats tiers payant avec l'agence Imagine R, consistant à régler directement et mensuellement à l'organisme la participation communale.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2026,

VU les contrats tiers payant Scolaire et Etudiant 2026/2027 proposés par l'Agence Imagine R,

ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Madame Aurélie MOUNOURY,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte une participation financière annuelle fixe à 50 € des charges de transport réglées par les collégiens, lycéens et étudiants Buxéens de moins de 26 ans pour l'année scolaire 2026/2027,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un contrat Tiers Payant Imagine R Scolaire et un contrat Tiers Payant Imagine R Étudiant avec le Imagine R Comutitres S.A.S., gestionnaire du titre de transport Imagine R.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Boissy-sous-Saint-Yon, le 25 juin 2026.

Le secrétaire de séance,
Fabien FAUCHÉ



Le Maire,
Jean-Marc PICHON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20260625-DEL2026-0625

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publié le 07/07/2026 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
URL : https://www.boissy-ssy.fr/documents_administratifs/70268

